

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 26 JANVIER 2022 sous la présidence de M. Benoît COCHET, Maire**

- Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération relative à une gratuité de salle municipale en 2022 ou 2023 pour chaque association dont le siège social est situé à Montreuil-Juigné. Cette disposition a pour objectif de soutenir le dynamisme associatif et d'accompagner la reprise associative lorsque les conditions sanitaires seront de nouveau réunies.
- Le Conseil a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2022, à la suite de la présentation par Monsieur ABLAIN, Adjoint au Maire chargé des Finances. Le conseil a pris acte de la tenue de ce débat et du rapport présenté.
- Le Conseil, par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme VADOT et M. JOUANNEAU) adopte la délibération relative au principe de création d'une police pluri communale avec la commune de Longuenée-en-Anjou.
- Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération relative à l'aide à la relance de la construction durable (ARCD), dans le cadre du plan France Relance, afin de soutenir et relancer la production de logements neufs.
- Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération relative à présentation du projet de rénovation thermique et d'aménagement du complexe sportif Pierre de Coubertin et les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la rénovation des bâtiments publics (Conseil Régional des Pays de la Loire).
- Le Conseil à l'unanimité adopte la délibération relative à la présentation du projet de rénovation thermique et énergétique du complexe sportif Pierre de Coubertin et la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- Le Conseil, à l'unanimité adopte la délibération relative à la présentation de la tranche 2 du projet de réaménagement de l'Hôtel de ville et les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un acompte d'un montant de 150 000 € au Centre Communal d'Action Sociale étant précisé que le montant annuel de la subvention au titre de l'année 2022 sera examiné lors de la séance du 16 mars 2022.
- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un acompte d'un montant de 150 000 € à l'Association Enfance et Jeunesse étant précisé que le montant annuel de la subvention au titre de l'année 202 sera examiné lors de la séance du 16 mars 2022.
- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans l'attente du vote du budget primitif :

Nature	Code fonction	gestionnaire	Libellés dépenses	Crédits n-1	Montant à inscrire
2031	211	BAT	Etudes rénovation chaufferie école JMM		10 000 €
2031	020	BAT	Aménagement CTM études		25 000 €
2051	020	ORG	Logiciels - dématérialisation		15 000 €
TOTAL CHAPITRE 20				265 960 €	50 000 €
21318	421	BAT	Création ALSH petits		30 000 €
21318	411	BAT	Relamping salle Delaune		10 000 €
2188	421	JEU	Rideaux - ALSH		945 €
2183	020	ORG	Matériel informatique		10 000 €
2183	212	AFF	Classes mobiles		30 000 €
TOTAL CHAPITRE 21				634 546 €	80 945 €
2315	822	VOIINT	Travaux Kennedy et Schuman		100 000 €
238	212	BAT	Avance Travaux de rénovation énergétique école Marcel Pagnol		200 000 €
TOTAL CHAPITRE 23				1 226 075 €	300 000 €

- Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération relative à la convention entre le SIEMML et la commune de Montreuil-Juigné pour l'aide à la rénovation énergétique BEE 2030 dans le cadre de la rénovation thermique de l'école Marcel Pagnol.

- Le Conseil, à l'unanimité adopte la délibération relative à la vente de deux parcelles situées au lieu-dit La Crasnerie – Tahiti, à Mme DALLAU et à la GFA des Landes.

- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques-avenue Esperanto.

- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques avenue de Lattre de Tassigny et Chemin de Béné.

- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques rue Albert Camus.

- Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques rue du docteur Laënnec.

- Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération relative au renouvellement de la convention avec la clinique vétérinaire relative aux chats errants.

- Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération relative à la convention annexe de conseil en prévention d'ALM

- Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération relative à la création d'un Comité Social Territorial (CST)commun entre la commune et le C.C.A.S.

- Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération relative à l'avenant n° 1à la convention de mise à disposition en date du 19 mars 2021 d'un agent communal auprès du C.C.A.S.

- Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération relative au recrutement d'un agent non permanent pour accroissement temporaire d'activité au pôle Culture – Tourisme – Communication – Jumelage.

- Le Conseil, à l'unanimité, adopte la délibération relative au recrutement de quatre agents saisonniers pour le camping municipal et la piscine municipale.

Fait à MONTREUIL-JUIGNÉ, le 02 février 2022

**Le Maire,
Benoît COCHET**

